

Certificat de Qualification Professionnelle
CQP 1° degré « animateur périscolaire »
CQP Animateur Périscolaire

La formation prépare au **CQP « Animateur périscolaire »** conçu par la *branche professionnelle de l'Animation pour accompagner le développement* de compétences dans le cadre de missions très spécifiques, c'est un certificat de niveau V enregistré au Répertoire National de Certifications Professionnelles.

Il permet aux structures d'accueil de reconnaître et de valoriser les animateurs périscolaires, les professionnaliser répond à une amélioration de la qualité dans l'encadrement des enfants dans les temps périscolaires, d'apporter une proposition d'animations éducatives de loisirs.

Le CQP animateur périscolaire a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme **un temps éducatif à part entière**.

Le CQP animateur périscolaire est un parcours qualifiant, construit en lien avec les situations d'emploi.

Le CQP animateur périscolaire obtenu donne de droit deux unités capitalisables du BPJEPS – Diplôme de Niveau IV – option Loisirs tous publics – UC 5/ UC 9)

Objectifs de la formation :

Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs périscolaires.
Identifier les compétences des stagiaires à travers leurs expériences et les mettre en articulation avec la formation professionnelle.
Développer l'expression écrite et orale des participants à travers leur projet de formation et leurs projets professionnels.
Développer la maîtrise des supports techniques d'animation

Contenus de la formation et déroulement :

La formation s'articule autour de l'alternance, de la pratique professionnelle du/de la stagiaire et du cursus de formation en centre.

Organisée autour de trois actes professionnels référencés :

1/ L'accueil des enfants et de leurs familles dans des temps périscolaires

2/ La conception d'un projet d'activités

3/ la conduite d'animation de temps périscolaires en direction des publics enfants

Module de positionnement (21 heures)

Module 1 : Accueillir les enfants et de leurs familles dans les temps de loisirs périscolaire (36h en centre - 52h en entreprise)

Module 2 : Concevoir un projet d'animation (63h en centre - 60h en entreprise)

Module 3 : Conduire des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants (98h en centre - 88h en entreprise)

La formation prévoit les modalités de certification des compétences, des connaissances et des aptitudes professionnelles pour l'obtention du certificat.

Le/La stagiaire sera accompagné/e dans son cursus de formation par un référent pédagogique et un/e tuteur/trice désigné/e.

Dates de la formation :

Du mercredi 16 mai 2018
Au vendredi 21 décembre 2018
(groupe de 10 personnes sur demande)

Durée de la formation

217 heures en centre
200 heures en entreprise

Horaires en centre

De 9h00 à 17h00

Envoi du dossier de candidature :

Campus Léo Lagrange
150 Rue des Poissonniers
75883 PARIS Cedex 18
Tel : 01 53 09 00 45
Mail : contact@campus-leolagrange.org

Lieu de formation (merci de ne pas y envoyer le dossier de candidature)

Campus Léo Lagrange
25 Rue Hoche - 3^{ème} étage
91260 JUVISY SUR ORGE
Tél : 01.53.09.00.45

Prix pour la formation complète

1887.90 Euros

(Coût horaire : 8.70 euros)

Pour tout accompagnement au financement de votre formation

Contact :

Alix MONSCOURT au : 01 53 09 00 45

Clôture des inscriptions :

Mardi 15 mai 2018

Tests de sélection des candidats :

**Mercredi 18 avril à Juvisy
ou Mercredi 2 mai à Paris
ou Mardi 15 mai à Paris**

CALENDRIER DE LA FORMATION CQP ANIMATEUR PERISCOLAIRE
Du 16 mai 2018 au 21 décembre 2018 à CAMPUS LEO LAGRANGE - JUVISY

Dates	Nb d'heures
16.05.18	7h
23.05.18	7h
30.05.18	7h
06.06.18	7h
13.06.18	7h
27.08.18 au 31.08.18	5 jours soit 35h
05.09.18	7h
12.09.18	7h
19.09.18	7h
26.09.18	7h
03.10.18	7h
10.10.18	7h
17.10.18	7h
22.10.18 au 26.10.18	5 jours soit 35h
07.11.18	7h
14.11.18	7h
21.11.18	7h
28.11.18	7h
05.12.18	7h
12.12.18	7h
19.12.18 au 21.12.18	3 jours soit 21h

Durée de la formation : 217 heures en centre - 200 heures en entreprise minimum